

**REGLEMENT PARTICULIER
ENDURANCE TOUT-TERRAIN**

**16^{ème} ENDURANCE
TOUT-TERRAIN
DE L'ORLEANAIS
CENTRE VAL DE LOIRE**

Les 24 et 25 juin 2023



Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques endurance tout terrain.

ARTICLE 1.P ORGANISATION

L'ASA LOIRET organise les 24 et 25 juin 2023 une compétition automobile nationale d'endurance tout terrain intitulée :

****LES 6 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN DE L'ORLEANAIS, CENTRE-VAL DE LOIRE****

Les participations étrangères sont autorisées.

Cette compétition compte pour :

- Championnat de France d'Endurance Tout-Terrain pour les pilotes des groupes T1A / T3 classes 1A, 1B et S / T3 FIA / T4 FIA confondus
- Championnat de France d'Endurance 4x4 pour les pilotes des groupes T2, T2B, T2B+ confondus
- Challenge Endurance 2 roues motrices pour les pilotes du groupe T1B
- Challenge Endurance 4x4 Classic pour les pilotes admis au challenge 4x4 Classic
- Challenge SSV
- Challenge des organisateurs des 6H TT AO6 2023 (Orléans et Santerre)

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le 23/03/2023 sous le numéro 013/2023 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 263 en date du 28/03/2023.

1.1.P OFFICIELS

Fonction	Nom, Prénom	Licence	ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	OMNES Sylvain	37320	1504
Membres du Collège	BONNAY Jean-Marc HERBERT Jacky	25558 12549	1504 1101
Directeur de Course	PERROT José	6570	1504
Directeur(s) de Course adjoint(s)	COURTIN Jacques	6233	1504
Adjoints à la Direction de Course	FOURNEAUX Didier GARDIA Jérôme PERROT Elizabeth	7071 45029 6567	1317 1504 1504
Commissaires Techniques	MEVEL André (délégué) COURTIN Philippe TEXIER Pierre-Arnaud TOURLOURAT Michel TREVEY Kévin VERRON Sébastien	186089 42190 53166 8826 297931 46757	1201 1504 1504 1504 1609 1501
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	TREMBLAY Gérard GARDIA Sophie	209337 54158	1504 1504
Contrôle de la publicité et des numéros de course	FOURNEAUX Didier	7071	1317
Chronométrateur(s)	AFC MICRO CHRONOMETRAGE BOURDARIAS Alain	5236	1438
Commissaire responsable du Parc Fermé	COURTIN Jacques	6233	1504
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	BRISSET Jean-Yves	3244	1504
Médecin Chef	ABIKANLOU Dieudonné CENDRIE Pascal	216007 183873	1504 1504
Responsable Sécurité	COURTIN Jacques	6233	1504

Responsable du service presse	PIVERT Laura	248730	1504
Juges de Faits	Les commissaires « chef de poste »		

L'organisateur administratif et technique est l'ASA LOIRET

Association Sportive Automobile du Loiret (ASA Loiret), Maison des Sports, 1240 Rue de la Bergeresse, 45160 Olivet -
 asaloiret@gmail.com - www.asa-loiret.com

Comité d'organisation :

- Administratif : Gilles ROUX
- Technique : Jean-Yves BRISSET, Sylvain OMNES, Jean-Claude PAINCHAULT et Roger SOULAT

1.2.P HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès l'obtention du permis d'organiser</i>
Clôture des engagements	17 juin 2023 à minuit
Publication de la liste des engagés	19 juin 2023
Date et lieu de la compétition	24 et 25 juin 2023, terrain de la Grémuse à Ardon
Samedi 24 juin 2023 :	
Vérifications administratives et techniques	de 8h30 à 11h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	à 10h, local du collège
Briefing obligatoire (ou écrit selon risques sanitaires)	à 13h30 devant le podium
Horaire d'ouverture ravitaillement	à 14h
Horaire des essais chronométrés	de 14h30 à 16h
Horaire des essais qualificatifs	de 16h30 à 18h
Dimanche 25 juin 2023 :	
Horaire d'ouverture ravitaillement	à 9h
Horaire de sortie des stands	de 9h10 à 9h40
Horaire de la fermeture de la pré-grille	à 9h45
Horaire de la course	de 10h à 16h
Affichage des résultats provisoires	à 16h30
Remise des prix	à 16h30 devant le podium

1.3.P VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 24 juin 2023 de 8h30 à 11h30 sur le circuit. Il appartient aux équipages engagés de vérifier leur heure de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'organisation (www.asa-loiret.com). Si à la date du mardi 20 juin, l'équipage n'a pas obtenu les informations précitées, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant **06 71 43 56 75**.

Les véhicules SSV de série n'ayant pas encore eu les plombages requis, devront préalablement prendre rendez-vous avec le commissaire technique responsable.

ARTICLE 3.P CONCURENTS ET PILOTES

3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT / INSCRIPTION

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Jean-Yves BRISSET, 11 Avenue de la Mandrille, 45380 CHAINGY

Tél : 06 71 43 56 75 – Mail : jynbrisset@sfr.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 17 juin 2023 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 800 € avec la publicité obligatoire de l'organisateur, + 25€ de location transpondeur
- 1600 € sans la publicité obligatoire de l'organisateur, + 25€ de location transpondeur

NB :

- Pour un équipage comprenant un ou plusieurs licenciés ASA Loiret, le montant de l'engagement sera diminué de 50€ par licencié ASA Loiret (ex : pour un équipage comprenant deux pilotes licenciés ASA Loiret, le montant de l'engagement sera de 700€)
- L'engagement sera refusé s'il n'est pas accompagné du paiement (chèque ou virement) ; les chèques ne seront encaissés qu'à la fin des vérifications administratives et techniques.
- Sur l'engagement : 25 euros seront reversés à des œuvres caritatives s'il y a au moins 40 engagés

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : ASA LOIRET

Annulation par l'organisateur :

- Si à la clôture des engagements, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

- En cas de difficultés, techniques ou financières, dues aux autorisations d'organiser ou aux contraintes de mise en place des recommandations ou directives sanitaires avant ou au moment de la manifestation, que ce soit pour l'organisation, pour les concurrents, pour les officiels et médias, pour les spectateurs, etc., l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

Mise à disposition d'un transpondeur : La caution est fixée à 220 € et est à remettre en chèque ou espèces aux contrôles administratifs. La caution sera restituée le soir de l'épreuve avec le retour du transpondeur à l'organisation. La location de 25€ du transpondeur est à ajouter au prix de l'engagement. Chaque support non rendu sera facturé 10€.

3.1.10P NOMBRE DE VOITURES

Le nombre d'engagés est fixé à 60 voitures maximum.

3.2.P EQUIPAGES

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

Les concurrents étrangers devront présenter l'autorisation de participation à l'épreuve de leur Fédération sportive.

Titre de Participation TPNC(E) admis pour les concurrents.

Les coéquipiers sont autorisés (à mentionner sur le bulletin d'engagement), avec licence FFSA ou Titre de Participation TPNCETT(E).

La prise de titre de participation peut être faite directement en ligne sur le site de la FFSA (si le site est opérationnel) ou le jour de l'épreuve auprès de l'organisateur (au prix de 170€ pour le TPNC(E) et 50€ pour le TPNCETT(E), frais administratifs compris). Dans ce dernier cas, le concurrent devra impérativement être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Des suppléants pourront être désignés pour remplacer les concurrents forfaits.

ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Liste des groupes/classes admis, conformément aux règles spécifiques endurance tout terrain.

4.2.P CARBURANT-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

Ils sont attribués par le délégué technique FFSA responsable Mr André MEVEL +33 (0)6 89 98 34 79

ARTICLE 5.P PUBLICITE

Les publicités obligatoires sont AEB, LECLERC et Association des blessés militaires.

Les publicités facultatives seront publiées par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.P DESCRIPTION DU CIRCUIT D'ENDURANCE

Les 6 heures d'Endurance Tout terrain de l'Orléanais se dérouleront sur le circuit de La Grémuse à ARDON route d'OLIVET (terrain militaire). Il est long de 4 km-

Le circuit n'est pas permanent.

L'accès au circuit se fait par la sortie autoroute A71 « Olivet » ou par la RN20 (fléchage jusqu'au circuit)

6.2.P DOUBLURE

Il n'est pas organisé de course en doublure.

6.3.P ZONE DES STANDS

Accès des véhicules d'assistance aux stands :

A partir du vendredi 23 juin à midi, sauf de 22h à 7h.

La zone des stands devra être libérée au plus tard le lundi 26 juin à 10h.

Le véhicule d'assistance (maxi 1), le véhicule de course et les auvents, tentes, etc... ainsi que la zone d'intervention sur la voiture de course devront être insérés dans la surface attribuée. Le véhicule d'assistance (maxi 1) présent à l'intérieur du stand devra être stické au numéro du concurrent à l'aide des autocollants fourni par l'organisateur. Aucun véhicule ne sera toléré, même pendant l'épreuve, en dehors de la surface du stand attribué au concurrent.

Les remorques de transport des voitures de course seront stockées dans la zone prévue à cet effet.

La vitesse dans la zone des stands sera limitée à 20km/h.

La circulation de tout véhicule dans les stands et ses abords doit être conforme aux règles de savoir vivre.

Des contrôles de vitesse seront effectués par un officiel muni d'un radar.

L'utilisation de drone doit obligatoirement faire l'objet d'une demande à l'organisateur.

Tous les déchets appartenant aux stands devront être enlevés et/ou déposés par leur propriétaire dans la benne prévue à cet effet, dès qu'il quittera l'enceinte du circuit, sauf les déchets interdits que le concurrent devra emporter avec lui.

Identification des stands :

Selon règles spécifiques endurance tout terrain.

6.5.P. PARC CONCURRENTS

La surface allouée à chaque concurrent sera au maximum de 72m² (6m x 12) pour une voiture et 36 m² (3m x 12) par voiture supplémentaire.

Le véhicule d'assistance, la voiture de course et la structure devront être dans cette surface (cf art 6.3P)

6.5.1.2.P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera situé devant le car podium.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à proximité de l'affichage. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : **06 71 43 56 75 et 06 79 53 02 69.**

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain.

7.1.P ESSAIS

7.1.1.P Essais chronométrés

Horaires : de 14h30 à 16h

7.1.2.P Essais qualificatifs

Horaires : de 16h30 à 18h

Le pilote désigné s'élancera par catégorie en départ lancé de minute en minute, pour un tour chronométré.

7.2.P BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à 24 juin 2023 à 13h30.

Si le protocole sanitaire le nécessite, le briefing oral sera remplacé par un briefing écrit avec émargement

7.3.P COURSE

Course de 10h à 16h

7.5.P Ravitaillement

Conforme au championnat de France d'endurance tout terrain.

En dehors des phases de roulage (essais + course), l'accès au parc de ravitaillement est autorisé uniquement en présence des commissaires chargés de la surveillance dans les horaires suivants :

- Samedi 24 juin : de 11h à 12h et de 14h à 19h
- Dimanche 25 juin : de 8h à 16h30

Passé ces horaires l'accès n'est plus autorisé.

Rappel : L'accès à la zone de ravitaillement est interdit pendant la procédure de départ

7.6.P PARC FERME FINAL

Le parc fermé final sera situé sur le circuit après la ligne d'arrivée.

ARTICLE 8.P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme aux règles spécifiques Endurance Tout Terrain avec :

La circulation sur la voie publique ou en dehors de l'enceinte du circuit « Off Road » est strictement interdite. Le pilote engagera sa responsabilité et celle de son équipe. Il assumera toutes les conséquences de son infraction. Tout manquement à cette règle pendant l'épreuve sera sanctionné par la disqualification du meeting comme prévu à l'article PENALITES des règles spécifiques Endurance Tout Terrain. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue.

ARTICLE 9.P CLASSEMENTS

Conforme au championnat de France d'endurance tout terrain.

ARTICLE 10.P PRIX-COUPES

10.1.P. COUPES

- Un trophée ou une coupe sera remis par équipe sur la base du classement final de chaque catégorie. L'équipe classée qui ne se présentera pas perdra le bénéfice de son trophée ou coupe.
- Deux coupes seront remises aux commissaires après tirage au sort.

10.4.P REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 25 juin sur le circuit, environ 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

ARTICLE 11.P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1.P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 17

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 à poudre de 6kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 2 par poste

11.2.P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un local médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : deux

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non

Une équipe d'extraction est-elle prévue oui non

ARTICLE 12.P DIVERS

Règlement du Challenge des organisateurs des 6H TT (Santerre et Orléanais) en annexe

CHALLENGE DES 6 Heures ETT



2023

ARTICLE 1- ORGANISATION

L'ASSOCIATION DES ORGANISATEURS DES 6 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN AO6

Avec le concours

du TEAM BOUT'S représenté par Patrick BOUTRY et l'A.S.A. du Loiret représentée par Gilles ROUX, organise pour les engagés en 6 heures d'endurance tout terrain un CHALLENGE dénommé **CHALLENGE des 6 heures ETT**.

Ce dernier porte sur les épreuves suivantes inscrites au championnat de France de la discipline endurance tout terrain, de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA)

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DU SANTERRE

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DE L'ORLEANAIS

Article 2 – ELIGIBILITE

Tous les concurrents engagés et admis au départ participent au challenge.

Pour être classés à ce challenge et recevoir le trophée, ils doivent impérativement avoir participé aux deux épreuves. Tout engagé aux deux épreuves ayant fait l'objet d'une disqualification ou d'une exclusion sur l'une des deux courses sera exclu du Challenge. Si une épreuve est annulée, le challenge se fera sur l'épreuve restante.

Article 3 – CATEGORIES

Cinq challenges sont mis en place : T1A / T3 (1A,1B, S) / T3 FIA/ T4 FIA confondus, T2 / T2B / T2B+ confondus, T1B, SSV et Féminines.

Article 4 – ATTRIBUTION DES POINTS

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Points	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article 5 – CLASSEMENTS

Le challenge portera sur les épreuves des 6 heures d'endurance tout terrain des adhérents à AO6.

En cas d'ex æquo au nombre de points, les concurrents seront départagés sur le meilleur tour chrono des 6 heures tout terrain de l'Orléanais ou de la dernière épreuve de 6 heures de l'année adhérente à AO6.

Article 6 – REMISE DES CHALLENGES

La remise des trophées-challenges aura lieu sur le circuit de la dernière épreuve des 6 heures de l'année adhérente à AO6. Les organisateurs de ce challenge se réservent le droit de modifier ou de supprimer ce challenge en cas d'annulation ou de report d'épreuves ou en cas de force majeure

Article 7 – TIRAGE AU SORT

Seuls pourront participer au tirage au sort des engagements gratuits sur 2024 les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des organisateurs adhérents à AO6 en 2023.

Un seul engagement gratuit par épreuve organisée en 2023 sera pour 2024 quel que soit le nombre d'engagés supérieur à 35 par épreuve. Pour être valable toutes les épreuves 2023 devront avoir un nombre d'engagés supérieur à 35. Si parmi les 2 épreuves inscrites l'une d'entre elle n'atteint pas 35 concurrents inscrits et admis au départ le tirage au sort n'aura pas lieu.

Ce tirage au sort sera effectué parmi les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des 6 heures adhérentes à AO6, tous groupes confondus.

Article 8 – NOUVEL ORGANISATEUR

Si d'autres organisateurs de 6 heures d'endurance tout terrain rejoignent l'AO6 en cours d'année 2023 en organisant une épreuve, ils pourront participer au challenge dans les conditions énoncées ci-dessus en respectant l'attribution des engagements pour 2024

Article 9 - POLE POSITION

A chaque épreuve de 6 heures il sera remis un trophée au concurrent ayant réalisé la pole position lors de la remise des prix même si celui-ci ne figure pas au classement final

Article 10 – COMPLEMENTS

Seule l'AO6 regroupant les organisateurs est compétente en cas de litige.